

**EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

<b>L'an Deux Mil vingt quatre Le 27 Mai à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>22 Mai 2024</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS :</b> DECLE Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.
<b>PROCURATIONS:</b> DECLE Sébastien à CONTAMINE David
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : ATD24 – Convention d'accompagnement applicatif Base Adresse Locale**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Agence Technique Départementale 24, concernant la convention d'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale (ADRESSAGE) et selon les points suivants :

- Fournir et administrer un applicatif métier de gestion de la Base d'Adresse Locale dans Périgéo ;
- Former aux procédures d'adressage et de mises à jour ;
- Assister les utilisateurs sur les problématiques d'adressage ;
- Fournir une maintenance curative et évolutive de l'applicatif ;
- Publier les données en Open data sur le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr), dans un format respectant les standards nationaux ;
- Diffuser les données adresses auprès des prestataires de géolocalisation Google et Open Street Map dans un format adéquat, ainsi qu'auprès des centres de tri postaux et de la DDFIP de la Dordogne ;
- Créer et mettre à jour les comptes de la collectivité et de ses utilisateurs ;
- Respecter la confidentialité des données confiées par la collectivité.

La convention sera valable 3 ans et renouvelable une fois par tacite accord, le montant annuel pour 2024 est de 75 € TTC et pourra être évolutif selon la base population.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la proposition de l'ATD 24 concernant la convention d'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale (ADRESSAGE) et selon les points précisés dans cette convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.
- **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 28/05/2024  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240527-2024-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

